



16ème législature

Question N° : 14759	De Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse >Reconnaissance des risques encourus par les personnels du SDIS	Analyse > Reconnaissance des risques encourus par les personnels du SDIS.
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la question de la responsabilité morale et politique envers les personnels du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui portent secours et assistance à la population. Leurs missions opérationnelles les exposent à des risques connus dont les conséquences destructrices sont évitables : fumées toxiques, particules, amiante, retardateurs de flammes, perturbateurs endocriniens et reprotoxiques, polychlorobiphényles (PCB), hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP). Alors que le Canada a voté un dispositif de protection avancé des professionnels du secours et de l'assistance (le Bill C-224), la France reste à la traîne sur la reconnaissance des risques encourus par ces personnels. La Fédération autonome des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques (FA/SPP-PATS) milite depuis longtemps pour que soit reconnue la responsabilité de la Nation envers les pompiers et les personnels des SDIS ; que soit complété substantiellement le nombre des cancers professionnels reconnus ; que soit organisée une séparation et professionnalisation des Ailières au sein des SDIS ; que soit instauré le mois de l'information, de la prévention, de la sensibilisation du grand public et des familles des professionnels. Ils appellent enfin au lancement d'un plan d'équipement national des pompiers calqué sur le pacte capacitaire. Face à ces demandes, elle lui demande les raisons pour lesquelles la France affiche un tel retard dans la reconnaissance des risques encourus par les professionnels du SDIS.